

1888, et la splendide chasuble que le Saint-Père a endossée lors de la mémorable cérémonie du 1er janvier.

Le premier de ces deux dons d'une immense richesse, le calice, avait été offert au Souverain Pontife par LL. MM. le Roi et la Reine de Portugal ; le second, la chasuble, avait été présentée, en don collectif, par la Noblesse Romaine.

—Sa Sainteté Léon XIII a envoyé à l'Em. Cardinal Martial Lavigerie, archevêque de Carthage et d'Alger, la somme de *trois cents mille francs*, à titre de contribution à la sainte œuvre entreprise par ce grand apôtre de l'Afrique et ayant pour but de délivrer les régions de l'Afrique et de l'Asie de l'effroyable plaie de l'esclavage.

L'envoi de cette somme était accompagné d'un magnifique bref, où le Saint-Père, après avoir déclaré que rien ne lui est plus à cœur que de secourir tant d'êtres si barbarement opprimés, fait observer avec juste raison que " les catholiques de toutes les parties du monde, qui cette année spécialement lui ont envoyé de généreuses offrandes en argent, se réjouiront eux aussi de savoir que les fruits de leur munificence sont employés aussi à combattre de si énormes cruautés et à sauvegarder la dignité humaine en la personne de tant de nos frères."

—Le Souverain Pontife a fait un don magnifique au sanctuaire de Sainte-Anne d'Auray. Ce don consiste en une barque dorée surmontée d'un autel richement paré. Trois belles statues sont placées sur le devant de la barque et une autre se trouve à l'arrière.

La chapelle, qui est aussi complète que possible, se compose d'un ostensor, d'un calice, d'un ciboire ; elle comprend aussi les chandeliers, les candélabres, la